

Initiatives ministérielles

modifications. Nous en discuterons au cours des prochaines semaines, monsieur le Président et je vois que vous hochez la tête et que vous êtes d'accord aussi. Je suis certain que vous voulez participer aux discussions parce qu'en tant que membre éminent de la Chambre des communes, vous savez vous aussi, comme beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, que ces modifications imposées aux Canadiens sont draconiennes et effroyables.

Monsieur le Président, je propose donc, appuyé par le député de Kingston et les Îles:

Que la motion soit modifiée en retranchant les modifications numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 12, 16, 17, 21, 25, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37 et 45 au premier paragraphe, et en retranchant le paragraphe 73(5) de la modification numéro 24.

Monsieur le Président, j'avais l'intention de laisser la parole à un autre député, mais puisque mon vis-à-vis veut que je continue, je me rendrai à sa demande parce que je n'ai pas souvent l'occasion de prendre la parole, surtout sur un sujet qui a une telle importance pour nos travaux.

Je sais que mon vis-à-vis qui a fait cette déclaration est député depuis longtemps et qu'il voudra probablement, lui aussi, prendre part au débat des prochaines semaines, jusqu'en juin, et qu'il voudra que j'apporte d'autres éléments au débat.

Je veux qu'il sache que d'autres députés de mon parti voudront aussi parler, surtout après les interventions du leader parlementaire du gouvernement. Je sais que mon collègue de Kingston et les Îles et le député d'Ottawa—Vanier auront beaucoup à dire et qu'ils auront d'autres choses à dire. Je ne veux pas décevoir le député, mais je lui dirai que nos deux collègues présenteront, pourrait-on dire, un point de vue éclairé sur certaines des modifications proposées, peut-être semblable au point de vue que j'ai moi-même exposé aujourd'hui. J'espère qu'il sera présent et qu'il donnera aux deux autres députés la même chance qu'à moi et sera aussi courtois en écoutant leurs interventions qui, nous le savons, ajouteront beaucoup au débat sur ce sujet extrêmement important.

Enfin, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles et les membres de mon personnel qui ont étudié la motion. Mais je veux remercier le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement et le whip

en chef du gouvernement pour leurs interventions sur ce sujet. Je sais au plus profond de mon cœur que ces députés savent très bien que ces modifications au Règlement sont mauvaises et probablement que mercredi, lorsqu'ils se présenteront à la réunion de leur caucus, ils se feront l'écho des sentiments que nous exprimons de ce côté-ci de la Chambre en disant non aux modifications.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement présenté par le député recevable.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je dois dire que nous avons apprécié cet examen exhaustif des changements proposés au Règlement de la Chambre, monsieur le Président. Nous sommes bien sûr en train de discuter de la motion gouvernementale n° 30 portant sur la modification du Règlement de la Chambre des communes.

Cela peut sembler très clair et peut-être un peu insignifiant à bien des égards pour ceux qui écoutent la discussion et qui suivent nos débats. La motion porte sur 30 pages de notre Règlement, sur 64 articles différents et, pour être franc, touche des aspects très divers. Dans certains cas, ce ne sont que des détails, une simple mise à jour de la procédure législative. D'autres points présentent une touche de totalitarisme; ils proposent un changement majeur dans le fonctionnement de la Chambre.

Vous aurez remarqué comme le ciel est sombre au-dessus de la Chambre des communes aujourd'hui. Ce n'est peut-être pas par hasard qu'on aperçoive par la fenêtre ce lourd nuage qui nous menace. Il est symbolique de voir ce nuage noir au-dessus du Parlement du Canada le jour même où un nuage noir plane sur la démocratie parlementaire, telle qu'on la connaît en ce pays.

Je dois dire que le sujet dont nous traitons aujourd'hui est peut-être l'un des plus importants que nous ayons à traiter à la Chambre au cours des prochains mois. Aujourd'hui, quand le premier ministre a présenté le président du Mexique, il a parlé de la Chambre des communes comme étant le «creuset de la démocratie canadienne». Le président du Mexique a ensuite qualifié cette Chambre d'«assemblée démocratique qui détermine la volonté de la population du Canada».